



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

publications

Question écrite n° 88962

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui donner des indications sur les moyens mis en oeuvre pour communiquer auprès du public sur son action et celle de son ministère. Il souhaite connaître le nombre de revues et de supports imprimés de communication produits par ses services en 2004 et 2005, ainsi que les coûts représentés par ces supports (conception, impression, diffusion).

Texte de la réponse

La politique de communication du ministère des affaires étrangères est mise en oeuvre principalement par la direction de la communication et de l'information (DCI), qui s'appuie sur le réseau des quelque 200 services de presse au sein des ambassades et des principaux consulats. Ses missions essentielles consistent à faire connaître les positions françaises et promouvoir l'image de la France à l'étranger. Le budget dont dispose la DCI pour mener ses actions de communication se monte à environ 2,8 MEUR par an. Internet devient plus que jamais le socle permanent d'une communication ciblée et performante. Constamment réactualisé, le site France Diplomatie, décliné en français, anglais, allemand et espagnol, est, avec 1,1 million de visites par mois, l'un des principaux sites publics français. Notre présence dans ce secteur trouve son prolongement dans l'action des ambassades qui sont désormais pratiquement toutes dotées de leur propre site internet. Un autre instrument essentiel au service de la politique de communication du ministère est le programme d'invitations de journalistes étrangers. Le budget de 650 000 euros prévu à cet effet pour 2006 doit permettre de faire venir en France 180 journalistes de toutes les régions du monde pour des séjours d'une semaine leur offrant l'opportunité, à travers visites et entretiens avec des interlocuteurs de haut niveau tant dans l'administration que dans le monde des affaires, de la culture ou dans la société civile, de mieux connaître notre pays et sa vision des grands sujets d'actualité. S'agissant des publications, le magazine trimestriel Label France, outil naturel d'influence, est mobilisé au service d'une communication de caractère général, en présentant une vision française des grands événements internationaux et une approche diversifiée de la société française contemporaine. Tiré à près de 200 000 exemplaires en neuf versions linguistiques (français, allemand, anglais, espagnol, portugais, russe, arabe, chinois et japonais), son coût global (conception, rémunération des journalistes, traduction, impression et diffusion) est d'environ 250 000 euros par numéro. Les autres publications (brochures, dépliants, plaquettes, etc.) sont destinées à une communication plus ciblée, à l'occasion d'événements ponctuels, autour de sujets spécifiques de politique étrangère, ou encore pour mieux faire connaître les services offerts par le ministère. C'est ainsi qu'en 2004 et 2005 ont été réalisés un guide des politiques communes de l'Union européenne (11 000 euros), un guide de la PESC (7 000 euros), une brochure à l'occasion du 60e anniversaire des Nations unies (14 000 euros), des dépliants sur le Quai d'Orsay pour les journées du patrimoine (4 500 euros), une brochure sur la francophonie (20 000 euros), un dépliant pour la conférence internationale sur le bassin du Congo (8 000 euros), un dossier de presse sur le sommet Afrique-France de Bamako (8 000 euros), ainsi que des brochures de présentation du site France Diplomatie (6 000 euros), de la mission de l'adoption internationale (1 200 euros), de la direction de la coopération militaire et de défense (9 000 euros) et de la direction de la communication et de l'information (5 500 euros).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88962

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2636

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4643